

# **NEOEN**

Société Anonyme

6, rue Ménars  
750002 Paris

---

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 28 juin 2019  
15<sup>ième</sup> résolution

## **NEOEN**

Société Anonyme

6, rue Ménars  
75002 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 28 juin 2019  
15<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale de la société Neoen,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, pendant la période de 24 mois précédant ladite annulation, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

A Paris-La Défense et Paris, le 15 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



François Xavier AMEYE

RSM Paris



Etienne de Bryas